

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Version 1.0

Date d'impression 04.08.2021

Date de révision 28.11.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.
Nom de la substance : thiosulfate de sodium pentahydrate
No.-CAS : 10102-17-7
No.-CE : 231-867-5
No. enr. REACH EU : 01-2119531537-38-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation dans les produits chimiques en exploitation minière, industrie de papier, Produits chimiques pour le bâtiment, Intermédiaire, Colorants, Agents d'imprégnation, produits chimiques de la photographie, Produit chimique pour le traitement de l'eau, Produits chimiques pour laboratoires, Agents réducteurs

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel
Téléphone : +41 (0)58 344 80 00
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- thiosulfate de sodium pentahydrate

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nature chimique : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
thiosulfate de sodium pentahydrate	No.-CAS : 10102-17-7	<= 100
	No.-CE 231-867-5	
	No. enr. REACH 01-2119531537-38-xxxx	

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Protéger l'oeil intact. Par mesure de précaution consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche, recracher le liquide. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritant léger pour les yeux
- Effets : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de soufre, Oxydes de sodium

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter la formation de poussière. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : incombustible

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Matières à éviter: Oxydants forts Acides.

Classe de stockage (Allemagne) : 13 Substances solides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
L'information suivante s'applique aux solutions aqueuses saturées.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : cristallin(e)

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6,5 - 9,5 (100 g/l ; 20 °C)
Point/intervalle de fusion	: 48 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible Décomposition thermique
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 100 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Explosibilité	: La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes	: Agents réducteurs

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente : 900 - 1100 kg/m³ (20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une exposition directe au soleil. Chaleur.
Décomposition thermique : >100 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Fluor, Acides. Nitrates. Nitrites.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Dioxyde de soufre, Oxydes de sodium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Irritation

Peau

Résultat : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Yeux

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Résultat : La poussière dans les yeux peut causer l'irritation mécanique. Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : N'est pas mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité : voir toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Expérience de l'exposition humaine : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.,

Composant: thiosulfate de sodium pentahydrate **No.-CAS** 10102-17-7

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 5000 mg/kg (Rat; Substance d'essai: substance anhydre) (OCDE ligne directrice 401)Références croisées

Inhalation

DL50 : > 5,5 mg/l (Rat; 4 h; poussières/brouillard; Substance d'essai: substance anhydre) (OCDE ligne directrice 403)Références croisées

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin; Substance d'essai: substance anhydre) (OCDE ligne directrice 402)Références croisées

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)Références croisées

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)Références croisées

Effets CMR

Cancérogénicité

NOAEL : > 2.500,00 mg/kg p.c./jour
(Oral(e); 24 Mois)Références croisées

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Poisson

: Donnée non disponible

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Composant:	thiosulfate de sodium pentahydrate	No.-CAS 10102-17-7
-------------------	---	---------------------------

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 510 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h) (Essai en statique)Références croisées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 230 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Essai en statique)Références croisées

algue

CE50 : > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201)Références croisées

Toxicité chronique**Poisson**

NOEC : \geq 316 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre); 34 jr) (OCDE Ligne directrice 210)Références croisées

Invertébrés aquatiques

NOEC : > 10 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr) (Essai en semi-statique; Fin: Reproduction; OCDE Ligne directrice 211)Références croisées

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	thiosulfate de sodium pentahydrate	No.-CAS 10102-17-7
-------------------	---	---------------------------

Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Résultat : Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	thiosulfate de sodium pentahydrate	No.-CAS 10102-17-7
-------------------	---	---------------------------

Bioaccumulation

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Résultat : Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Données pour le produit****Mobilité**

Résultat : Le produit est soluble dans l' eau.

Composant: thiosulfate de sodium pentahydrate No.-CAS 10102-17-7

Mobilité

Eau : Bon soluble dans l'eau.

Air : non volatile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant: thiosulfate de sodium pentahydrate No.-CAS 10102-17-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Aucune évaluation n'est nécessaire pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes**Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter les services d'élimination de déchets. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés : Vider les restes. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

d'élimination des déchets peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Composant:	thiosulfate de sodium pentahydrate	No.-CAS 10102-17-7
-------------------	---	---------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

État actuel de notification**thiosulfate de sodium pentahydrate:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(1)-503
ISHL (JP)	OUI	(1)-503
PICCS (PH)	OUI	
IECSC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

THIOSULFATE DE SOUDE CRIST.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.